

# CONCOURS « LUMIERES » 2002

## Eclairer la ville pour organiser la vie

Le jury du «concours Lumières» du Serce (Syndicat des entrepreneurs de réseaux et de constructions électriques) vient de tenir sa session 2002. Ce concours a pour objet de récompenser les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, qui se consacrent à la mise en valeur, par la lumière, du patrimoine dans toute sa diversité (urbaine, industrielle ou rurale).

Cette année, le jury, que préside Jean-Paul Delevoye, président de l'Association des maires de France (AMF), a particulièrement apprécié des exemples de mise en valeur où la lumière, au-delà de son effet esthétique évident, devient un véritable acteur de fonctions urbaines essentielles, comme la structuration d'un parcours de découverte du patrimoine urbain, ou le renforcement de la cohésion d'un centre-ville. ■



**1<sup>er</sup> PRIX : BOURGES**

La municipalité a mis en place un parcours nocturne de la ville, permettant tant à ses habitants qu'à ses visiteurs de découvrir différemment la richesse de la cité. Les « Nuits Lumières » de Bourges se déroulent dans son centre historique, en mettant en valeur un patrimoine riche et varié, constitué de monuments prestigieux, mais aussi d'éléments plus discrets (maisons à pans de bois, porches, façades d'hôtels particuliers). La lumière bleue, qui guide le promeneur à travers les rues, tisse un lien entre les édifices majeurs, qui font l'objet de scénographies. La cathédrale Saint-Etienne, point d'orgue de ce parcours, bénéficie d'une illumination inédite qui met en valeur ses façades, ses arc-boutants et son chevet.

**Maître d'ouvrage:** ville de Bourges.  
**Concepteur:** Philippe Noir et Christine de Vichet, assistés de Pierre Bideau pour la cathédrale.  
**Installateur:** AEB Electricité.  
**Fournisseurs:** Mazda, Thorn, Sill Targetti, Lec, Aga Bekow, Adb, I Guzzini, Somos, Mole Richardson, Juliat.  
**Monuments mis en lumière:** cathédrale, grange aux Dîmes, hôtel Lallemand, couvent des Augustins, hôtel des Echevins, maisons à pans de bois.

“Un **usage citoyen** de la mise en lumière”

▣ **Quelles fonctions peut remplir la mise en lumière d'une commune?**

JEAN-PAUL DELEVOYE: On aurait grand tort de se limiter à la seule fonction esthétique. Elle reste, bien



sûr, la fonction première de l'éclairage. Mais elle peut et doit remplir d'autres fonctions tout aussi importantes. Car la lumière, qui est aussi la vie, est devenue un outil d'animation sociale, de redécouverte par nos concitoyens de la valeur de leur patrimoine commun, et finalement un formidable vecteur pour la réappropriation de certains territoires. Le palmarès 2002 du concours Lumières en est

une brillante illustration. J'ajoute qu'elle est sans doute un élément important du sentiment de sécurité.

▣ **Précisément, quels enseignements tirez-vous des expériences actuelles?**

Je suis frappé de voir comment de nombreuses communes, grandes ou petites, réussissent à faire un usage citoyen de la mise en lumière. C'est-à-dire pour redonner de la cohésion à un

centre-ville inscrit dans un tissu urbain originellement peu structuré, ou bien encore pour faire vivre une agglomération dépourvue d'un lieu de rencontre fort, ou pour scénariser une possibilité de promenade nocturne. Généralement, ces résultats remarquables sont obtenus au travers d'une collaboration entre les services municipaux et des spécialistes professionnels extérieurs. ■